

AVIS

Conseil Municipal

Conformément aux articles L.2121-10 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Commune se réunira en séance ordinaire

le Mercredi 23 octobre à 20H30

Dans la Salle du Conseil Municipal (Hôtel de Ville – 21 rue de Paris)

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance
 - Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 4 septembre 2024
 - Présentation de la situation financière de la commune par le conseiller aux décideurs locaux de la DDFIP du Val d'Oise : Monsieur Abdelali LASSIANE
1. Modification des articles 5 et 24 du règlement intérieur du conseil municipal
 2. Nouvelle répartition des indemnités des élus
 3. Mise à jour du tableau des commissions communales
 4. Cadrage relatif à l'utilisation et à la mise à disposition des équipements sportifs
 5. Dispositif d'aide aux projets « chantier jeunes »
 6. Frais de représentation de Monsieur Le Maire
 7. Paiement d'une amende pour non dénonciation de l'auteur de l'infraction
 8. Demande d'admission en non-valeur
 9. Décision Modificative n°1 : Opérations patrimoniales
 10. Adoption du plan local de formation 2024-2026
 11. Adoption du règlement de formation
 12. Renouvellement de la convention relative à la mise à disposition d'un agent du centre interdépartemental de gestion (CIG) pour une mission d'assistance à l'archivage
 13. Décisions du Maire



Le Thillay, le 16 octobre 2024

Le Maire

Patrice GEBAUER